



**Convention de coopération 2026-2028 entre pouvoirs adjudicateurs
Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire / CEN Allier
pour la connaissance, restauration, préservation et valorisation
des milieux humides et cours d'eau du bassin de la Besbre**

**Avenant opérationnel annuel 2026 - 1
Étude diagnostique et prospective
de la mobilité latérale de la Besbre aval
et de l'opportunité du retrait de protections de berges
dans le cadre de l'Accord de Territoire 2026-2028 du bassin versant de la Besbre**

1. CADRE DU PROJET ET DE LA DEMANDE

Dans le cadre d'une convention de coopération entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire (CCEABL) et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier), la CCEABL est la structure pilote (maître d'ouvrage auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) du projet de rétablissement de la mobilité latérale de la Besbre aval et coopère avec le CEN Allier sur une action pluriannuelle visant la restauration de la Besbre aval par restauration des berges.

Cette action correspondant à l'action « T4_06 » de l'**Accord de Territoire Besbre 2026-2028**, vise les objectifs suivants :

- Hydromorphologiques :
 - Restaurer la mobilité latérale du cours et favoriser sa dynamique naturelle ;
 - Améliorer le transport sédimentaire ;
 - Reconnecter et diversifier les habitats aquatiques et rivulaires.
- Écologiques :
 - Améliorer la qualité des habitats pour la faune aquatique et rivulaire ;
 - Favoriser une végétation rivulaire spontanée et autochtone.

Pour atteindre ces objectifs partagés, la CCEABL et le CEN Allier visent conjointement la suppression de plusieurs enrochements contraignant la dynamique latérale de la Besbre aval.

Dans ce cadre, la CCEABL engagera en direct un prestataire pour la réalisation d'une étude hydromorphologique visant à :

- Analyser la dynamique latérale de la rivière Besbre sur un son cours principal aval, compris entre les communes de Lapalisse et Dompierre-sur-Besbre ;
- Caractériser les protections de berges existantes ;
- Évaluer les conséquences de leur retrait dans une perspective de renaturation ;
- Proposer une priorisation des actions de désenrochement.

De son côté, le CEN Allier assurera :

- Le suivi, la coordination, et l'accompagnement du bureau d'études retenu avec la CCEABL ;
- Le travail de concertation et d'étude de faisabilité nécessaire à la préparation opérationnelle des futurs travaux de désenrochement.

L'objectif opérationnel de l'année 2026 est d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydromorphologique de la rivière Besbre, de définir une stratégie de gestion des protections de berges et d'initier le travail de concertation et d'étude de la faisabilité de mise en œuvre des futurs travaux.

2. CONTEXTE, ENJEUX ET PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

L'altération de la morphologie des cours d'eau et de leurs annexes constitue l'une des principales problématiques rencontrées sur le territoire. Elle entraîne une diminution de la diversité et de la qualité des habitats et perturbe le fonctionnement hydraulique et sédimentaire des cours d'eau. Ces altérations impactent

directement les communautés biologiques, se traduisant généralement par une baisse de la richesse spécifique et/ou une diminution des espèces sensibles.

Par ailleurs, les déséquilibres hydromorphologiques affectent la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif (en réduisant les capacités auto-épurations des cours d'eau) que quantitatif (en altérant les processus de recharge des nappes d'accompagnement et le fonctionnement des zones humides associées).

À ce titre, sur la Besbre aval, cours d'eau mobile de plaine alluviale, les altérations morphologiques sont étroitement liées à l'incision du lit ainsi qu'à la présence de protection de berges. Ces aménagements contraignent les processus naturels d'érosion, bloquant les processus de transport et de sédimentation, limitant ainsi la dynamique morphogène et la formation d'habitats diversifiés.

Dans ce contexte, l'Accord de Territoire 2026-2028 du bassin versant de la Besbre piloté par la CCEABL, a identifiée et inscrit dans son programme d'actions, un projet de renaturation reposant sur le désenrochement de certains tronçons de la Besbre.

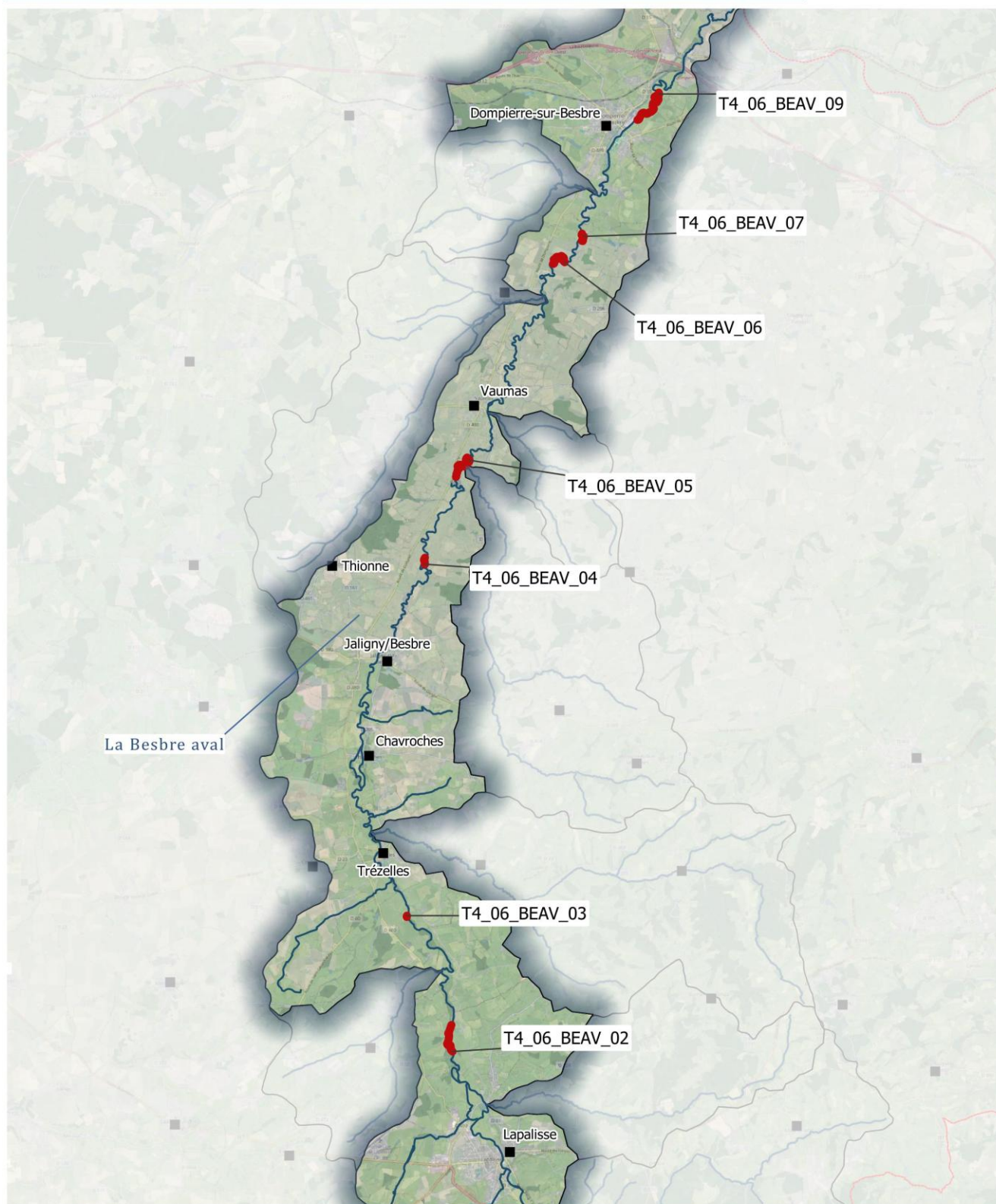
En effet, plusieurs secteurs possèdent des protections de berges, rustiques ou en enrochement, dont le maintien apparaît peu pertinent au regard de l'absence d'enjeux (hors zones urbanisées, absence d'infrastructures et de zones de culture).

Ainsi, dans le cadre de l'étude préalable à cet Accord de Territoire, une pré-localisation des secteurs susceptibles de faire l'objet d'actions de renaturation par retrait de protections de berge a été effectué à partir d'observations de terrains.

Les secteurs identifiés :

- Sont au nombre de 7 et représentent environ 4 987 ml de cours d'eau répartis sur les communes de Trézelles, Châtelperron, Vaumas, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Dompierre-sur-Besbre et Lapalisse (voir carte ci-dessous) ;
- Correspondent à un linéaire potentiel de désenrochement estimé à 1 762 ml.

Sites d'intervention pour le rétablissement de la mobilité de la Besbre



Suppression de protections de berges

Département

Cours d'eau principaux

Chef lieu

Masse d'eau



0 2 4 km

Source :
Données RIVE
BD TOPAGE
AELB
IGN - ADMIN EXPRESS

berges - Accord de Territoire 2026-2028 du bassin versant de la Besbre

Toutefois, cet état des lieux n'intègre pas l'analyse de la réponse morpho-dynamique de la rivière à la suppression de ces protections.

L'objectif principal de l'étude qui sera réalisée en 2026, est donc d'anticiper l'évolution naturelle de la Besbre à la suite du retrait des protections de berge et d'en évaluer les incidences sur le milieu naturel ainsi que sur les enjeux environnants.

Cette étude doit être attribuée au bureau d'études VÉODIS 3D pour un montant de 43 000 € HT et s'articule autour des missions suivantes :

- **Diagnostic hydromorphologique** : réalisation d'un état des lieux global du fonctionnement du cours d'eau, fondé sur l'analyse des données existantes et des investigations de terrain. Il s'agira notamment de caractériser le fonctionnement actuel de la rivière, d'identifier les protections de berge et les secteurs d'érosion, et d'analyser les dynamiques d'évolution du lit ainsi que les éventuels déséquilibres morphologiques ;
- **Analyse prospective et hiérarchisation** : production d'éléments d'aide à la décision destinés au maître d'ouvrage, en vue de prioriser, planifier et mettre en œuvre les actions de gestion et de renaturation. Cette mission s'appuiera sur une approche prospective et multicritères permettant d'anticiper l'évolution du cours d'eau, d'évaluer les impacts des interventions envisagées et d'éclairer les choix stratégiques.

3. ORGANISATION PARTENARIALE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET POUR L'ANNÉE 2026

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, une convention de coopération et ses annexes précisent les rôles et modalités d'intervention des différents partenaires.

3.1 Étude diagnostic et prospective de la mobilité latérale de la Besbre entre Lapalisse et Dompierre-sur-Besbre

Le pilotage administratif et technique de l'action est assuré par la CCEABL (qui mobilise les financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les 2 partenaires de la coopération) et notamment de la procédure de marché public, incluant notamment la rédaction du cahier des charges (CCTP), la consultation des bureaux d'études, l'analyse des offres et l'attribution du marché.

Le CEN Allier est associé au projet en qualité de partenaire de coopération et co-maître d'ouvrage, assurant la coordination, le pilotage technique de l'étude et en accompagnant étroitement le bon déroulement des missions.

Et le bureau d'études retenu, VÉODIS 3D, intervient en qualité de prestataire pour la réalisation de l'étude.

Le montant assumé par le CEN Allier correspondant aux coûts de personnel et aux frais de mission et de communication mobilisés par le CEN Allier pour la coordination, le pilotage technique de l'étude pour l'année 2026 est de 7 645 € HT (7 645 € TTC, le CEN Allier n'étant pas assujéti à la TVA).

3.2 Étude de faisabilité et concertation pré-opérationnelle

- Parallèlement au déroulement de l'étude commandée par la CCEABL et à son suivi, le CEN Allier initiera dès 2026 un travail de **concertation, de communication générale** qui consistera notamment à rencontrer et informer les communes concernées par le périmètre du projet ainsi que les acteurs du territoires et représentants d'usagers à travers un support de communication dédié, des réunions et rencontres bilatérales. L'objectif de ce travail étant une acculturation progressive et une plus grande acceptation sociale de ce projet de restauration de la dynamique latérale de la Besbre.
- De même, à la suite du travail du bureau d'études, le CEN Allier mènera un travail **d'analyse de la faisabilité des différentes pistes de désenrochement** en approfondissant les questions de faisabilité foncière, d'analyse des pratiques et des usages directement auprès des propriétaires et usagers concernés. Il sera recherché un accord le plus formalisé possible de la bonne compréhension des enjeux en présence et de l'acceptation du projet. L'objectif de ce travail d'étude préalable sera d'aboutir à une analyse croisée des gains hydromorphologiques et écologiques avec le niveau d'acceptabilité locale enrochement par enrochement afin d'aboutir à une hiérarchisation des travaux à mener. Ce travail préparatoire permettra également par les échanges, le travail de sensibilisation et la négociation amiable de ne pas créer de tensions sociales autour du projet.

Ce travail pré-opérationnel sera pleinement réalisé par le CEN Allier sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de 7 548 € HT (ou 7 548 € TTC) frais de personnels et de communication inclus.

La CCEABL pourra participer aux réunions publiques organisées, et pourra être un relais précieux auprès des élus des communes mais aussi de certains propriétaires, usagers ou représentant d'usagers inquiets ou désireux de replacer ce projet dans la logique et les objectifs globaux de l'Accord de Territoire.

4. BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS FINANCIÈRES

4.1 Modalités financières

Concernant les modalités financières, la CCEABL, en tant que pilote, assurera le portage financier global du projet et la mobilisation des financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Elle procédera au règlement direct du prestataire VÉODIS 3D pour la réalisation de l'étude.

Elle remboursera les frais de personnel engagés par le CEN Allier, sur la base du tableau financier ci-dessous et sur justification des dépenses. Ce remboursement s'effectuera via des appels de fonds établis au regard des prestations effectivement réalisées par le CEN Allier, permettant ainsi d'assurer une juste compensation des moyens humains mobilisés dans le cadre du projet.

L'article 7 de la convention de coopération signée en janvier 2026 entre les parties précise ces modalités financières.

4.2 Budget prévisionnel de l'action pour 2026 et suivantes

**Convention de coopération 2026-2028 entre pouvoirs adjudicateurs
Communauté de communes Entr'Allier-Besbre-et-Loire / CEN Allier
pour la connaissance, restauration, préservation et valorisation
des milieux humides et cours d'eau du bassin de la Besbre**

ANNEXE FINANCIERE 2026 -1

**Étude diagnostique et prospective de la mobilité latérale de la Besbre aval
et de l'opportunité du retrait de protections de berges**

1/ Coût complet du partenariat

			CEN Allier	CC EABL
Etude mobilité de la Besbre	Gestion et cadrage administratif, accompagnement prestataire / CC EABL à travers les réunions de suivi, lecture et avis sur l'étude, communication et diffusion des résultats...		7 645 €	1 183 €
Concertation générale	Avec les mairies et les acteurs du territoire concernés pour faire connaître le projet et ses objectifs.	2026	3 030 €	444 €
		2027	1 215 €	148 €
		2028	1 388 €	148 €
Etude faisabilité	Identification des enjeux publics et privés, identification et prise de contact avec les propriétaires et usagers potentiellement impactés par les futurs travaux...	2026	4 518 €	444 €
		2027	7 810 €	592 €
		2028	7 250 €	592 €
Etude avant projet	Initiation - 1 projet	2028	2 175 €	740 €
Actions transversales	Animation conjointe du partenariat		2 085 €	887 €
			37 115 €	5 177 €
Coût complet général			42 292 €	

2/ Répartition du coût complet

		CEN Allier	CC EABL
Clef de répartition		8,6%	91,4%
Montants respectifs		3 631 €	38 661 €

3/ flux financier induit (soulte) de la CC EABL au CEN Allier :

35 030 €

* CEN Allier non soumis à la TVA

Avenant opérationnel 2026-1 à la Convention de coopération 2026-2028 entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et le CEN Allier pour la connaissance, restauration, préservation et valorisation des milieux humides et cours d'eau du bassin de la Besbre –
Étude diagnostique et prospective de la mobilité latérale de la Besbre aval et de l'opportunité du retrait de protections de berges - **Accord de Territoire 2026-2028 du bassin versant de la Besbre**

Fait à Varennes-sur-Allier, le

Pour la Communauté de communes
Entr'Allier Besbre et Loire,
le Président,

Pour le Conservatoire d'Espaces
Naturels de l'Allier,
la Présidente,

Fabrice MARIDET

Christiane LOUVETON